

Paris, le 6 septembre 2006



Union Fédérale Equipement

30 passage de l'Arche - 92055 PARIS CEDEX

Fax : n° 01 40 81 24 05

Tél. : n° 01 40 81 24 00

E-MAIL : CFDT.SYNDICAT@i-carre.net

SITE de l'UFE : www.ufe-cfdt.org

Madame la directrice générale des
personnels et de l'administration

Objet : Note d'orientation charte de gestion ITPE

Réf : HL/ 2006 - 60

Madame la Directrice,

Tout d'abord permettez-nous d'exprimer nos regrets sur les conditions de notre exclusion des derniers travaux préalables à l'écriture de la charte de gestion du corps et plus particulièrement ceux de la note d'orientation, dont nous réclamions, par souci de cohérence, l'étude en premier, afin d'en décliner ensuite les grands principes sur la gestion au quotidien. Cette limitation aux seules organisations présentes à la CAP est contestable. Elle nous semble particulièrement réductrice.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que sommes restés largement sur notre faim lors de nos premiers échanges plus particulièrement en terme d'éclairages et de mise en cohérence des articulations nécessaires entre les différents intervenants dans les parcours professionnels et l'évaluation des personnels (comités de domaines, cellules GUEPARH, MIGT, DGPA et SG). Cette note d'orientation doit donc impérativement y répondre.

Pour cela la réflexion doit s'appuyer sur des éléments statistiques fiables et partagés pour éclairer les conditions actuelles d'exercice de la gestion et de ses conséquences sur les compétences collectives et individuelles, mais aussi sur la situation des personnels en fonction de leur sexe et de leur mode d'accès au corps.

Ainsi, sur le thème de la parité, nous insistons particulièrement car il nous semble vain de reporter cette réflexion sur le chargé de mission parité. Notre question est simple : les femmes accèdent-elles dans ce corps au même déroulement de carrière en terme de responsabilités dans les postes (exposition, rayonnement, stratégie) ? Si non, quelles mesures et quels objectifs assignons-nous à la gestion pour résorber

d'éventuels retards ? Quelles critiques portons-nous sur les critères de gestion s'ils s'avèrent qu'ils participent à ces retards ? Que constatons-nous sur ce même thème de la parité en matière de recrutements plus particulièrement sur l'examen professionnel, la liste d'aptitude et le concours interne ?

Parmi les autres éléments ignorés nous pouvons citer les conditions de déroulement de carrières en fonction du mode d'accès au corps. Ces éléments sont nécessaires, ils doivent nous permettre de mieux appréhender les conditions actuelles de la gestion.

C'est donc sous réserve de fourniture de ces éléments fondamentaux de connaissance que doivent être considérées nos réflexions sur les premiers documents délivrés lors des premières séances de discussion avant notre exclusion. Nous pourrons les évoquer lors de notre rencontre avec la sous direction de gestion le 18 septembre prochain.

Veillez agréer, Madame la directrice, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général de l'UFE-CFDT

Signé

Daniel METRICH

Copies :

DGPA Adjoint
Sous direction de gestion
Bureau de gestion
Chargés de mission